



Contribution FSU au CPRDFOP 2022-2027 :

Le CPRDFOP : le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle.

Comme la FSU l'a fait lors du précédent CPRDFOP, la FSU souhaite être associée aux travaux du CPRDFOP.

Préambule :

Dans le document d'orientation et d'objectif régional pour le CPRDFOP du 2022-2027, le cadre juridique omet de mentionner la loi du LCAP du 5 septembre 2018 qui a profondément changé les règles de la formation professionnelle et de l'orientation tout au long de la vie.

Dans le cadre du CREFOP, le CPRFOP a pour objectif de rendre une mission de Service Public au service des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises. Il ne peut pas être axé uniquement sur les besoins des entreprises. La volonté de permettre l'évolution et d'épanouissement personnel des publics doit également être prise en compte. Dans les objectifs de CPRDFOP, il serait donc nécessaire de changer l'objectif « Se doter d'une stratégie au plus près des publics en matière d'orientation et d'attractivité des métiers et des formations » en « Se doter d'une stratégie au plus près **des besoins** de publics en matière **d'information et** d'orientation sur les métiers et les formations ».

Sur l'information à l'orientation des publics scolaires, la région et la région académique (académies d'Amiens et de Lille) ont signé en 2020, la « Convention cadre État/région relative à la mise en œuvre des compétences en matière d'information et d'orientation des publics scolaires, apprentis et étudiants », qui définit un certain nombre de dispositions, qui n'ont pas toutes été mises en œuvre. A ce titre, la FSU met en annexe une contribution sur l'orientation scolaire et la mise en œuvre du transfert de l'État à la région des missions d'information des publics scolaires et étudiants sur les enseignements, les formations et les métiers.

Former les jeunes et les salariés à long terme plutôt que viser uniquement le court terme en répondant aux besoins économiques immédiats.

Après la pandémie, la FSU rappelle son ambition de l'emploi et du retour à l'emploi de tous et cela passe essentiellement par des mesures macroéconomiques et un investissement dans la formation professionnelle sous statut scolaire en particulier.

Pour atteindre cet objectif, les différentes voies de formation doivent être mises à contribution mais pour la FSU, il importe de prendre en compte la situation et le profil des jeunes, là où certains voudraient valoriser de manière quelque peu mécanique des solutions de formation uniques.

La formation initiale sous statut scolaire à un haut niveau reste le chemin le plus sûr pour l'entrée dans un emploi et à la possibilité de se former et d'évoluer au cours de sa carrière professionnelle. Il faut marteler à la population ce que les classes sociales favorisées ont intégré depuis de nombreuses années : plus le niveau d'études est élevé plus le taux de chômage est bas et plus l'accès à la formation continue est important. La FSU privilégie et défend la place des formations diplômantes face aux mesures d'adaptation qui favorisent un recours excessif aux compétences et ne garantissent pas un emploi à moyen et/ou long terme.

Formation des demandeurs d'emploi

Même si les éléments de langage de la presse et des pouvoirs publics font état d'un rebond du marché de l'emploi, la région Hauts de France reste la plus touchée par le chômage (en particulier par le chômage de longue durée) et une majorité des opportunités d'emploi actuelles se situent sur des emplois précaires (CDD, Missions d'interim) et n'apportent pas forcément de solutions à long terme pour les demandeurs d'emploi. Pour la FSU, l'objectif central doit être l'emploi durable et cela doit passer par des mesures macro-économiques fortes. Le sujet de la formation des demandeurs d'emploi demeure une problématique centrale. Pour cela, les différentes possibilités de mobilisation de formation doivent être actionnées mais pour la FSU, il faut prendre en compte la situation de chaque demandeur d'emploi et non pas aller sur des modèles d'orientation uniques vers des actions de formation. De plus, au regard de l'instabilité du marché du travail suite à la crise sanitaire, la région Hauts de France doit être en capacité d'avoir de la souplesse lors de l'établissement du PRF afin de permettre aux prescripteurs de pouvoir orienter facilement et rapidement les

demandeurs d'emploi en utilisant la liste des métiers en tension établie par la DARES et par Pôle emploi mais aussi par l'expertise professionnelle des prescripteurs de formation.

La Région Hauts de France doit être un acteur-clé permettant de créer du lien entre les différents acteurs du service public de l'emploi. Or, Proch'emploi dès sa création a voulu s'inscrire en concurrence avec l'ensemble des acteurs du service public. Pour la FSU, une évolution rapide du positionnement de Proch'emploi est nécessaire.

Les leçons de la crise sanitaire sur la formation : le mythe de la formation à distance.

La formation à distance a pu paraître pour certains, un moyen de rendre accessible une formation aux jeunes et aux salariés les plus éloignés géographiquement.

Si pendant cette période, par nécessité, les outils se sont fortement développés, ils se sont surtout montrés inefficaces pour les moins diplômés et les plus en difficulté socialement. Le présentiel, le contact direct et le suivi se sont avérés indispensables. Le distanciel peut palier quelques difficultés temporaires pour garder un lien mais ne peut pas être un mode de formation efficace pour tous. Pendant le 1^{er} confinement, la formation professionnelle a été en forte baisse, pourtant de nombreux salariés et jeunes étaient supposés disponibles.

Apprentissage : ce que ne disent pas les chiffres proposés

Depuis deux ans, l'apprentissage explose, en raison de la loi sur la formation professionnelle qui a libéralisé le marché de la formation mais surtout en raison du financement important de l'État à l'embauche d'un apprenti pour les entreprises ; la 1^{ère} année, le coût d'un apprenti est pratiquement nul pour le patron. Dans le diagnostic partagé, est mis en évidence le taux en emploi après 6 mois, de 61,1% à la suite d'une formation en apprentissage alors qu'il est de 36,6% suite à une formation initiale sous statut scolaire. Le diagnostic omet un point important, les taux de décrochage dans l'apprentissage au niveau CAP et bac pro dans de nombreuses filières : 39,3% chez les moins de 18 ans, 33% dans le bâtiment et 51,5% dans l'hôtellerie restauration, selon les chiffres de 2018. Et plus grave, le taux d'abandon définitif de la formation s'élève à 29% pour les mineurs et à 40% dans l'hôtellerie restauration. Un autre point n'est pas abordé : la représentation genrée dans les formations professionnelles par apprentissage. Les études menées sur le sujet (voir les travaux de Gilles Moreau) sont ignorées et aucune disposition n'est prise pour tenter de contrer les représentations sociales et les déterminismes sociaux.

De plus, l'apprentissage progresse surtout au niveau de l'enseignement supérieur, quand les élèves ont déjà atteint un niveau général et/ou professionnel suffisant. La FSU déplore que, dans un contexte de réduction budgétaire, l'apprentissage soit devenu un moyen de financer certaines formations supérieures.

Pour finir, l'apprentissage est conditionné à la signature d'un contrat d'apprentissage qui dépend du patron et de sa présence sur le bassin d'emploi, or il est à noter que certains bassins n'ont pas le tissu de TPE-PME permettant le développement de l'apprentissage. Ces contrats sont également fortement liés à l'activité économique changeante, comme dans l'hôtellerie restauration lors du 1^{er} confinement.

Pour la FSU, l'apprentissage a sa place dans la formation professionnelle, mais il n'est pas la solution de formation la plus efficace pour former tous les jeunes, surtout les plus fragiles socialement et les plus éloignés. Le développer n'est pas le gage de la réussite de tous, trop de jeunes seraient exclus de la formation. Pour le retour des décrocheurs de l'apprentissage, la formation initiale sous statut scolaire doit se développer et renforcer ses formations, ce que ne font pas les dernières réformes, en particulier du bac professionnel.

La formation initiale sous statut scolaire : le pilier de la formation professionnelle

La formation professionnelle sous statut scolaire a sa structuration et ses programmes définis par l'État. Les dernières réformes du baccalauréat professionnel, technologique et général inquiètent fortement les personnels et la FSU au plus proche du terrain. Ces réformes structurelles auront des implications importantes en termes de formation des jeunes et de besoins des entreprises.

La réforme du baccalauréat professionnel : La multiplication des familles de métiers diminue les contenus professionnels en formation continuant à éloigner les jeunes des possibilités de formations, qui ne correspondent plus à leurs attentes, d'où une perte de repères et une augmentation des sorties sans qualification.. La réorganisation de la formation autour du chef d'œuvre doit être revue pour rendre aux

disciplines générales et professionnelles les heures dédiées au chef-d'œuvre, à la co-intervention et à l'accompagnement qui éloignent les élèves des apprentissages solides et répondant aux exigences des branches professionnelles. Sans ces évolutions, la poursuite d'études des élèves n'en sera que plus difficile et plus éloignée des exigences d'un BTS.

Le baccalauréat technologique :

Le baccalauréat technologique le moins impacté par la réforme actuelle, est celui qui souffre le plus de la réforme de la voie générale. Si les chiffres sont stables globalement, ils cachent une réalité plus inquiétante : la désaffection des filières STI2D « industrielles-développement durable » et celles de STL « laboratoire » au détriment de la filière STMG qui progresse encore, en dépit des poursuites d'études compliquées pour nombre d'élèves.

Pour la FSU, le plan de valorisation des filières technologiques est une nécessité mais il sera insuffisant pour contrer l'image du baccalauréat général qui serait le gage de la liberté du choix des spécialités des élèves en classe de 1^{ère} et terminale. A noter que l'accord cadre- État-Région relatif à la revalorisation des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur sera élaboré sans les représentants des personnels, pourtant au plus près des jeunes de ces formations.

Les formations supérieures dans les lycées, les universités et les écoles

La réforme de la voie générale inquiète également quant à la poursuite d'études des élèves, et en particulier vers les études scientifiques ou les études nécessitant des capacités scientifiques. Elles inquiètent aussi quant aux reculs genrés des formations, autant dans le domaine scientifique pour les filles que dans les études plus littéraires pour les garçons. Ces jeunes seront dans les formations de demain. Dans ce baccalauréat, la filière informatique a pris pleinement sa place, par contre, la filière industrielle a pratiquement disparue, hypothéquant d'autant les recrutements futurs dans ces formations supérieures.

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire

Avec la loi sur la formation professionnelle de 2018, la Région a perdu le droit de regard sur la formation professionnelle par apprentissage. Le système concurrentiel rend pratiquement invisible les formations et laisse le « marché » de la formation s'auto-réguler. Pour la FSU, ce choix a des conséquences tragiques car il pourrait laisser des pans entiers de l'économie de côté car non rentables en termes de formation.

Pour réguler la formation professionnelle, il ne reste plus que la carte des formations professionnelles sous statut scolaire, regard croisé entre le rectorat, la région et les branches professionnelles. Pourtant, la région et l'État veulent l'affaiblir en augmentant la place de l'apprentissage. D'ailleurs, la Cour des comptes vient d'épingler les récents dispositifs en faveur de l'apprentissage annoncés en juillet 2020 pour un montant de 10 Mds d'Euros, au prétexte que celui-ci ne prend pas « en compte les besoins et les capacités du territoire ». Ce « plan 1 jeune 1 solution » ne répond donc pas à la réalité des bassins d'emploi et des besoins des jeunes. De plus, la stratégie de mise en œuvre de la carte des formations éloigne les enseignants de sa constitution : ils sont pourtant au contact des entreprises lors des nombreuses visites de stage et pourraient apporter des propositions d'évolutions et de transformations pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises. La FSU demande que les enseignants et leurs représentants soient associés en amont à ces travaux et ne soient pas réduits à de simples exécutants, loin de l'image de concepteur de leur métier.